Envoyé en préfecture le 14/01/2026
Reçu en préfecture le 14/01/2026
Publié le
ID : 056-215600362-20260113-DEC012026-DE

Département du Morbihan
Arrondissement de LORIENT
Commune de CAUDAN

AG/FG
N° 01/2026

DECISION RELATIVE A L'APPROBATION D'UNE CONVENTION RELATIVE A UNE MISSION D'ASSISTANCE ET DE CONSEIL A LA GESTION ET AU RECOUVREMENT DE LA TAXE LOCALE SUR LA PUBLICITE EXTERIEURE 2026

Le Maire,

- VU l'article L.2122-22 du Code général des collectivités territoriales,
- VU la délibération du Conseil Municipal en date du 23 mai 2020 donnant délégation du Conseil Municipal au Maire
- VU la proposition présentée,
- VU le budget communal et l'imputation des crédits correspondants,

D E C I D E :

Article 1er

Il est décidé de souscrire une convention de service relatif à une mission d'assistance et de conseil à la gestion et au recouvrement de la taxe locale sur la publicité extérieure pour l'année 2026 avec la société CYPRIM dont le siège social est situé à Challans (Vendée) avec la rémunération suivante :

- 2.5 % HT des recettes de TLPE découlant des titres émis par la Commune

Article 2

La durée de la convention est fixée à un an et se terminera le 31 décembre 2026.

Article 3

Monsieur le Directeur Général des Services de la commune de CAUDAN et Monsieur le Trésorier Principal sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente décision.

Fait à CAUDAN, le 13 janvier 2026

Le Maire,

MAIRIE DE CAUDAN (Morbihan)

Fabrice Vély